



6. Le Canada devrait, par l'intermédiaire des institutions multilatérales, appuyer les efforts déployés pour obtenir la transparence dans les ententes financières et les budgets de manière à réduire la corruption et les dépenses militaires cachées qui soutiennent souvent les violations des droits de la personne.
7. Le Canada devrait, par l'entremise de l'APEC, prendre l'initiative d'organiser une rencontre de parlementaires de l'Asie-Pacifique, au début de 1998, pour discuter des questions des droits de la personne et du développement durable (suite à la rencontre de Vancouver, en janvier 1997, qui a été couronnée de succès).
8. Le Canada devrait faciliter une discussion publique éclairée sur le projet d'accord multilatéral relatif à l'investissement et sur ses répercussions sur les droits des travailleurs et les droits de la personne.
9. Le Canada devrait s'assurer que les membres d'Équipe-Canada sont sensibilisés à la question de l'abus des droits de la personne reliée à la région avec laquelle ils ont l'intention de faire du commerce. Le Canada devrait encourager les membres de donner une voix égale à chacune des organisations qui s'occupe des droits de la personne.
10. Le Canada devrait faciliter le recours à des organisations sans caractère officiel pour faire la promotion des droits de la personne au plan international. La participation de la société civile au niveau communautaire est importante et pourrait atteindre grâce à des échanges culturels, des programmes éducatifs et la promotion d'organisations régionales et nationales sur les droits de la personne. Le Canada devrait aussi renforcer les liens entre les organisations et les groupes canadiens et ceux des pays de l'Asie-Pacifique qui se consacrent à la protection des droits des travailleurs et des droits de la personne.
11. Le Canada devrait s'assurer que des membres d'organismes représentant des minorités et des groupes autochtones soient présents lors de questions touchant les droits de la personne.
12. Le Canada devrait encourager les Services à devenir moins « eurocentriques », plus flexibles et plus collaborateurs.
13. Le Canada devrait faciliter l'échange d'informations et des discussions coopératives sur des questions relatives aux droits de la personne au plan international.
14. Le Canada devrait accroître l'aide publique au développement pour établir les buts des nations, y compris les fonds affectés aux ONG – c'est-à-dire l'appui à la société civile au Canada et en Asie-Pacifique – tout en reconnaissant que le soulagement de la pauvreté et l'améliorer des conditions de vie faciliteront le respect des droits de la personne.
15. Le Canada devrait prêter attention aux groupes qui se sentent coupables d'abus des droits de la personne, par exemple, les militaires et les services policiers.
16. Le Canada devrait s'assurer que les questions touchant à l'abus de la main-d'œuvre infantile et à l'exploitation des enfants seront couvertes sous le parapluie des droits de la personne, et devrait aussi reconnaître que ces questions complexes nécessitent des initiatives de développement. Le Canada devrait considérer renforcer les standards du salaire équitable de l'OIT.